

Sebourg, le 29 août 2023

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Sebourg,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la demande effectuée par M. Grégory Floquet de GF AMENAGEUR D'ESPACES de Artres, concernant le stationnement d'une benne à gravats ainsi que des matériaux sur le trottoir dans la rue de la Source, du 4 au 15 septembre 2023 inclus,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux et pour éviter tout accident, à cet endroit,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit du 4 au 15 septembre 2023 inclus, face au n° [RGPD : donnée privée occultée] de la rue de la Source.

ARTICLE 2 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur Grégory Floquet de GF AMENAGEUR D'ESPACES de Artres.

Publié sur le site Internet
le 31.08.2023



L'Adjoint délégué,
Didier LENNE